

58 Avenue des 3 Provinces
49 300 Cholet
Tél. : 02 41 63 08 67

Mr et Mme JEAN ROUSSE
14 RUE DE L'AUBEPINE LA DAGUENIERE
49800 LOIRE AUTHION
02 41 32 34 31

PROCES-VERBAL DE RECEPTION DE TRAVAUX

SAV / Entretien : Remise en face de la VTT

.....

.....

.....

Travaux Terminés

Le client déclare que :

Equipe : Médéric

☒ la réception est prononcée sans réserve avec effet à la date du 21.10.24

☐ la réception est prononcée avec réserves mentionnées dans l'état des réserves figurant au verso avec effet à la date du

Les garanties découlant des articles 1792, et 2270 du Code Civil commencent à courir à compter de la signature du présent procès-verbal.

La signature du procès-verbal et le règlement des travaux autorisent le client soussigné à prendre possession de l'ouvrage.

Fait à Loire Authion le 21.10.24 en 2 exemplaires (1 pour chacune des parties)

Signature du représentant de l'entreprise :



Signature du client :



Reçu chèque(s) N°

D'un montant de